



**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
 \*\*\*\*\*  
**INSTAURANT UNE CIRCULATION ALTERNÉE DES VÉHICULES  
 ET INTERDISANT LE STATIONNEMENT SUR CHAUSSÉE ET SUR  
 EMPLACEMENTS RÉSERVÉS À L'OCCASION DE TRAVAUX  
 D'ENROBÉ COULÉ À FROID SUR LA TOTALITÉ DES  
 RUES JEAN-BAPTISTE CLÉMENT ET DU HUIT MAI 1945  
 RÉALISÉS PAR LA SOCIÉTÉ « COLAS AGENCE ARDENNES »  
 À PARTIR DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024**

Affiché le : 10 / 09 / 2024

\*\*\*\*\*

Le Maire de la commune de Villers-Semeuse,  
 Vu le *code général des collectivités territoriales* et notamment ses articles L 2212.1, L 2213.1 et L 2213.2 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de la circulation et du stationnement,

Vu le *code de la route* et notamment les articles R 411-1, R 417-1 et R 417-10,

Vu la demande en date du 12 Août 2024 formulée par la société « COLAS - AGENCE ARDENNES » située à SEDAN (08200) afin de solliciter un arrêté municipal de circulation en alternat manuel et d'interdiction du stationnement des véhicules dans le cadre de TRAVAUX D'ENROBÉ COULÉ À FROID qui vont être réalisés sur la totalité des rues Jean-Baptiste Clément et du Huit Mai 1945 à Villers-Semeuse,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers pendant cette opération qui va conduire à la mise en place notamment d'une circulation des véhicules en alternat manuel par la société « COLAS Agence Ardennes » de Sedan,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : UNE CIRCULATION ALTERNÉE MANUELLE DES VÉHICULES SERA INSTAURÉE RUE JEAN-BAPTISTE CLÉMENT ET RUE DU HUIT MAI 1945 À VILLERS-SEMEUSE, afin de réaliser des TRAVAUX D'ENROBÉ COULÉ À FROID sur chaussée par la société « COLAS AGENCE ARDENNES » de Sedan pour le compte de la commune de Villers-Semeuse, à partir du JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024 dès 7 H 30 et jusqu'à la fin de cette opération. ( *durée estimée à deux journées et en fonction des conditions météorologiques* )

Les panneaux de signalisation ( *circulation en alternat manuel, stationnement interdit etc...* ) nécessaires à l'application des dispositions du présent arrêté seront mis en place par la société « COLAS AGENCE ARDENNES » de Sedan ( 08200 ).

**ARTICLE 2** : LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES SERA INTERDIT SUR CHAUSSÉE, EMPLACEMENTS MATÉRIALISÉS ET TROTTOIRS SUR LA TOTALITÉ DES RUES JEAN-BAPTISTE CLÉMENT ET DU HUIT MAI 1945 à partir du JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024 dès 7 H 30 et jusqu'à la fin de cette opération. ( *durée estimée à DEUX JOURS et en fonction des conditions météorologiques* )

INSTAURATION D'UNE CIRCULATION ALTERNÉE DES VÉHICULES ET INTERDICTION DU STATIONNEMENT SUR CHAUSSÉE ET EMPLACEMENTS RÉSERVÉS À L'OCCASION DE TRAVAUX D'ENROBÉ COULÉ À FROID SUR LA TOTALITÉ DES RUES JEAN-BAPTISTE CLÉMENT ET DU HUIT MAI 1945 RÉALISÉS PAR LA SOCIÉTÉ « COLAS AGENCE ARDENNES » DE SEDAN, À PARTIR DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024

**ARTICLE 3** : Toutes précautions seront prises par l'entreprise « COLAS AGENCE ARDENNES » de Sedan pour éviter les accidents.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des sections concernées par l'entreprise « COLAS AGENCE ARDENNES » de Sedan.

**ARTICLE 5** : Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

**ARTICLE 6** : En application des dispositions de l'article R 421-5 du *Code de Justice Administrative*, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le *Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne*, 25 rue du Lycée - 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 7** : *Monsieur le Maire de Villers-Semeuse, Messieurs les Agents de la Police Municipale de Villers-Semeuse, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Ardennes* ainsi que les agents placés sous son autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

 *Le Maire,*  


*Jérémy DUPUY*

2024-09-06 08:49:37